

**Important :**

Ce document a pour but d'apporter des informations autour de la création et le développement de centre de consultations psychologiques en situation interculturelle.

Ce document est proposé à titre indicatif et devra dans tous les cas être discuté entre les professionnels du centre et être adapté aux réalités qui entoureront la future activité du centre (population accueillie, pratiques cliniques, environnement culturel et social...).

**Document traduit et issu  
d'un projet de  
développement en  
psychologie clinique en  
situation interculturelle**

## REGLES POUR LES PSYCHOLOGUES QUI PARTICIPENT A LA THERAPIE

---

Le Centre de Psychologie clinique qui fait partie de xxxx est un centre de recherche et de pratique de la psychologie clinique. Ces règles ont pour but de supporter et de contrôler les activités thérapeutiques des psychologues du centre afin d'assurer le professionnalisme, le respect de la déontologie et de renforcer la qualité de travail de l'équipe.

1. Tous les psychologues qui font la thérapie au centre doivent s'engager à respecter le code de déontologie du centre. N'importe quelle désobéissance devra être débattue avec l'ensemble de l'équipe.
2. En exécutant un cas, le psychologue doit le présenter devant l'équipe selon l'ordre suivant :
  - a. La première fois: après 2 consultations au plus tard. A la première présentation, le psychologue résume rapidement la situation du patient en 10 minutes environ.
  - b. La deuxième fois: après de 4 à 6 consultations, une présentation de 30 minutes (un texte sera requis au psychologue-orateur). L'exposé insiste particulièrement sur l'évaluation des problématiques du patient et l'orientation thérapeutique choisie.

- c. Les suivantes: après 2 mois à partir de la deuxième le psychologue doit continuer à présenter le cas. L'exposé de 30 mins exige un texte attaché. Son contenu se focalise sur l'ensemble de la prise en charge.
- d. A n'importe quel moment où la thérapie est interrompue ou finie, le psychologue doit rédiger un texte présentant le bilan du cursus thérapeutique, l'évaluation de ses difficultés, les hypothèses qui expliquent l'interruption ou l'arrêt de la thérapie en résumant toutes les informations importantes. Durée maximum : 45 mins, texte requis attaché.

Le psychologue doit comprendre que l'exposé du cas est à la fois une assistance et une occasion pour apprendre. Quand les autres psychologues comprennent votre cas, ils vous fournissent, à ce moment-là, leurs connaissances sur ce problème. Lorsqu'ils connaissent vos difficultés, c'est aussi le moment où ils sont capables de réfléchir et de pourront alors s'efforcer à vous supporter. La présentation du cas est en même temps une bonne occasion pour les autres membres de l'équipe à apprendre vos connaissances et vos expériences thérapeutiques.

La présentation du cas est une activité spéciale dont le but est de supporter et d'apprendre. A part les problèmes concernant le code de déontologie, toutes les infos présentées du cas ne sont pas absolument utilisées à évaluer ou critiquer le psychologue qui exécute directement le cas. Tous les commentaires, conseils de l'équipe sont donnés à son intérêt. Les psychologues participants à la présentation doivent montrer une attitude respectueuse vis-à-vis du travail et la personnalité du psychologue.

Le Centre a la charge d'arranger le temps aux présentations du cas. En général, cette séance se déroule le xxxx.

Rédigé par : xxxx

Engagement des psychologues du Centre: